

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 janvier 2017 à 19 h 00

Date de Convocation : 27 décembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline; CHIBOUT Nadia, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, RAVAUTE Daniel; ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien;

Excusés représentés : Mme DARGERIE Viviane a donné pouvoir à ROUX Frédéric, M PEYRON Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme DUMESTE Mireille, M MEIGNAN Mathias a donné pouvoir à M UHRING Fabien ;

Excusés : MATHIEU Camille, POUTRAIN Michaël;

Effectif valable : 10+ 3 procurations;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : M UHRING Fabien;

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016

DELIBERATIONS

1. Annulation de la délibération n° 2016-29 du 18 juillet 2016 contre l'installation des compteurs communicants dits « linky »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2016-29 du 18 juillet 2016 portant refus de l'installation des compteurs communicants dits « linky » sur la commune de Viens et le recours gracieux de Madame la Sous Préfète demandant le retrait de ladite délibération.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 septembre 2016, avait voté contre le retrait de cette délibération.

Or, le Préfet de Vaucluse a déposé un recours en référé suspension et en annulation de la délibération devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Madame le Maire explique à l'assemblée que, malgré l'hostilité des membres du conseil face à l'installation des compteurs communicants, il est dans l'intérêt de la commune de retirer sa décision puisqu'elle comporte des irrégularités. Or, si elle est annulée par le Tribunal, cela fera jurisprudence et risquera de dissuader d'autres communes de se positionner contre les compteurs communicants. La commune est en contact avec des conseillers municipaux de plusieurs collectivités. Un travail commun est en cours afin d'élaborer une nouvelle délibération qui serait inattaquable.

Approbation à la majorité de 9 voix + 3 procurations pour et 1 voix contre (Caroline Bremond Dick)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h30.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 3 janvier 2017

Le Maire,
Mireille Dumeste

